

Avant-propos

Mesdames, Messieurs,

L'année 1998 a été riche en événements. Les difficultés économiques et sociales dans de vastes régions du monde et les répercussions qu'elles ont eues sur les marchés financiers comme sur l'évolution de l'économie mondiale ont tout particulièrement requis notre attention.

L'économie suisse a connu une année dans l'ensemble réjouissante. Les exportations ont certes perdu de leur vigueur, mais la demande intérieure, notamment la consommation privée, a marqué une reprise, et la situation s'est stabilisée dans la construction. Ces évolutions ont sensiblement influé sur le marché du travail. Le nombre des chômeurs a nettement diminué. La tendance au repli du chômage n'a toutefois pas été aussi forte que le laissent supposer les statistiques. Elle atteste néanmoins la flexibilité régnant sur le marché du travail.

Les conditions-cadres sur le plan monétaire ont fortement contribué à la reprise économique. Par notre politique monétaire ample, nous avons soutenu une évolution fondamentalement positive. Compte tenu de l'environnement actuel, notre politique ne menace pas la stabilité du niveau des prix. Celle-ci reste une condition importante à remplir pour assurer une évolution économique équilibrée. Elle répond aussi à une préoccupation sociale, étant donné que les couches les plus défavorisées de la société sont celles qui souffrent le plus du renchérissement.

Les travaux visant à réformer les dispositions constitutionnelles sur la monnaie ont avancé à un bon rythme. Tel qu'il est prévu, l'article constitutionnel attribue à l'institut d'émission un mandat clair, établit son indépendance et son obligation de rendre compte et contient également des dispositions sur les réserves monétaires à détenir. Il répond ainsi à des exigences modernes.

Au début de 1999, l'Union monétaire européenne est devenue une réalité. La plupart des Etats membres de l'Union européenne ont choisi d'adopter une monnaie unique, l'euro. La Banque centrale européenne a reçu la mission de conduire la politique monétaire. Ces événements constituent une étape importante du processus d'intégration européenne. Ils revêtent une portée considérable pour la Suisse également. Nous constatons avec satisfaction que les objectifs et stratégies de la Banque centrale européenne correspondent dans une large mesure aux nôtres. En ce qui concerne l'avenir, nous sommes confiants, quand bien même l'ampleur des défis ne doit pas être sous-estimée.

Les travaux entrepris pour faire la lumière sur l'attitude de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale ont continué. La Commission Bergier a publié, le printemps dernier, un rapport intermédiaire sur les opérations sur or. Une appréciation définitive pourra être portée après la parution du rapport final.

Les comptes de la Banque nationale permettent une nouvelle distribution de bénéfices à la Confédération et aux cantons. Après l'attribution au fonds de réserve ainsi que le versement du dividende habituel aux actionnaires et de l'indemnité par habitant en faveur des cantons, cette distribution s'élève à 1,5 milliard de francs, conformément à la nouvelle convention conclue avec la Confédération.

Nous exprimons à nos collaboratrices et collaborateurs nos sentiments de reconnaissance pour l'engagement et le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leurs tâches.

Berne, le 5 mars 1999

Jakob Schönenberger
Président du Conseil de banque

Hans Meyer
Président de la Direction générale